

EDITO

Nouvelle année, nouveaux enjeux, et déjà de nombreux dossiers sur la table de la filière viticole des ODG, et de la CAVB.

Au niveau national pour commencer. L'année 2016 concrétise enfin la mise en place du nouveau dispositif d'autorisation de plantation. Toutes les propositions de contingentements des plantations des ODG ont fait l'objet d'un avis favorable de l'INAO malgré l'opposition pour partie du négoce bourguignon et national. Comme exprimé dans mon précédent édito, cette opposition s'inscrit dans la politique actuelle du négoce de remise en cause des compétences des ODG au profit d'un accroissement des compétences des interprofessions et donc des siennes. La CAVB, en pleine cohésion avec les autres fédérations régionales défendra les prérogatives de ses ODG !

En 2015, la filière a su se mobiliser et s'unir pour défendre le dossier sensible de la clarification de la loi Evin. Le vote à l'assemblée nationale mi-décembre a sécurisé l'information journalistique et oenotouristique. Nos représentants nationaux poursuivront en 2016 ce travail de veille et d'alerte pour éviter un durcissement du cadre réglementaire au niveau communautaire.

Au niveau Bourguignon ensuite. Le samedi 4 juillet dernier, le Comité du Patrimoine mondial a inscrit nos Climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité. Ce classement aura des répercussions sur l'ensemble du vignoble porté de surcroît par un millésime 2015 très prometteur qui attire déjà les acheteurs!

Les dossiers techniques continueront de solliciter la CAVB : en plus du contrôle interne dans les vignes, les cuveries ainsi que des formations à la dégustation, la CAVB continuera de mener ou suivre les dossiers relatifs à la Flavescence dorée, l'ARELFA & filets, matériel végétal et dépérissement en lien avec l'interprofession et les Chambres d'Agriculture.

La CAVB est en charge d'enregistrer les données d'identification et de récolte des opérateurs et nous nous engagerons à améliorer encore ce service très « administratif » pour vous accompagner au mieux dans vos démarches. Nous avons d'ailleurs organisé cette année des permanences dans le vignoble pour assurer cette aide qui ont eu un franc succès !

Côté informatique, la plateforme commune extranet CAVB-SIQOCERT continue d'accueillir de nouvelles saisies en ligne. La CAVB poursuivra ses discussions avec les Douanes pour rationaliser encore le service et simplifier la vie administrative de ses adhérents

En 2015, le service accompagnement s'est attaché à produire des documents de référence sur des sujets aussi variés que l'accessibilité de vos caveaux, les aides que vos exploitations peuvent solliciter ou encore les différentes procédures existantes pour éviter le pire lorsque vos entreprises rencontrent des difficultés. Le service accompagnement par le biais des commissions géographiques de Côte d'or et de l'Yonne a poursuivi son dialogue avec la SAFER afin que l'ensemble des villages de ces départements soient inscrits au cœur du

dispositif d'informations. Le futur site classé de la Côte de Nuits a également été l'objet d'un travail collaboratif avec les services de la DREAL afin de mettre en place en 2016 un « guide des bonnes pratiques en site classé ». 2016 sera aussi l'année de mise en place du nouveau Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles pour l'écriture duquel la CAVB a activement participé. Pour cette nouvelle année, le service accompagnement souhaite mettre à la disposition de tous des fiches pratiques sur la transmission de vos exploitations et les différentes solutions qui s'offrent à vous. Et afin de parfaire son action sur l'ensemble de la Bourgogne, je souhaite ardemment que la Commission géographique de Saône et Loire trouve enfin sa place dans le paysage viticole de ce département.

Côté communication notre Fête des grands vins doit continuer sa mutation vers encore plus de satisfécit sans oublier son équilibre financier.

Le Conseil d'administration et l'équipe de permanents de la CAVB se joignent à moi pour vous adresser à toutes et tous nos meilleurs Vœux pour cette nouvelle année!

Le président de la CAVB
Jean-Michel Aubinel

Sommaire

Infos nationales : Autorisations de plantation 206- Bernard Farges, président EFOW- Le forfait agricole, nouvelle version-

Infos régionales : La nouvelle région- Nouveau président de la commission géographique 21-Infos SIQOCERT

Infos techniques : Formation à la dégustation et entraînements- SEDARB Accompagnement à la conversion AB- Plan dépérissement national FD- Matériel Végétal-Elaboration du schéma de prévention et de lutte contre la FD 2016

Infos Service accompagnement : Grille salaires- Evolution des taux de cotisations AT- Plafond Sécurité sociale-Cotisation AREFA - Evolution des taux de cotisations- Compte pénibilité, compléments d'informations -Nouveau formulaire accident du travail- DSN report- Réunions informations complémentaires santé- Enveloppe Aides à l'investissement France Agri Mer- Foncier SAFER- Informations fiscales.

Infos Douanes : Formulaires intention arrachages & plantations- Droits d'accises.

Divers : SEDARB Grands jours de Bourgogne- Arnaque- Certiphyto- Réunion information Main d'œuvre étrangère- Formation négociier.

INFOS NATIONALES

Autorisations de Plantation 2016 : les derniers textes français sont parus

Les derniers textes français établissant les règles de fonctionnement du nouveau régime des autorisations de plantation ont été publiés le 31 décembre dernier au JO. Ces textes consistent en :

- Un décret fixant les conditions de mise en œuvre du régime d'autorisations de plantation nouvelle ou de replantation de vigne qui se substitue au système de droits de plantation/replantation à compter du 1^{er} janvier 2016

- Un arrêté relatif à la mise en œuvre du dispositif d'autorisations de plantation, qu'il s'agisse de plantations nouvelles, de replantations ou de conversion de droits, pour la campagne 2016 ;
- Un arrêté prévoyant les cas d'exemption au régime des autorisations de plantation.

Bernard Farges, nouveau président des appellations viticoles européennes



Bernard Farges est depuis ce jeudi 14 janvier le nouveau Président d'EFOU (www.efow.eu), la fédération européenne des vins sous appellation. Il succède à l'italien Riccardo Ricci Curbastro, après deux mandats bien remplis. Rappelons qu'EFOU a été en première ligne dans deux combats essentiels pour l'avenir de nos appellations : le maintien d'un instrument de régulation des plantations et la protection dans le cadre des noms de domaines .VIN et .WINE.

Viticulteur avec son frère à Mauriac en Gironde, Bernard Farges est l'ancien Président du syndicat des appellations Bordeaux et Bordeaux supérieur, et l'actuel président de la CNAOC (Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à AOC – membre d'EFOU) et du CIVB (Conseil



Interprofessionnel du Vin de Bordeaux).

Comme pour son prédécesseur, la présidence de Bernard Farges sera centrée sur la valorisation de la viticulture européenne de qualité au sein de l'UE et dans les négociations commerciales. « *Je souhaite tout d'abord saluer l'excellent travail et l'engagement constant de Ricci Curbastro sur les dossiers qui nous tiennent tous à cœur. Nous devons continuer son travail. Il est fondamental que les institutions européennes continuent à miser sur la qualité et sur les Indications Géographiques (IG). Elles sont une réelle valeur ajoutée pour l'économie européenne. C'est un patrimoine vivant qu'il faut promouvoir et faire vivre* » a-t-il déclaré.

Il a aussi rappelé que le secteur fait face à plusieurs défis. « *La Commission européenne a négocié un certain nombre d'accords ambitieux pour les IG et doit continuer à montrer que ce modèle qu'elle a créé est bénéfique pour les communautés et les consommateurs partout dans le monde. Des accords tels que le TTIP et l'Accord de Libre Echange UE-Japon lui donneront certainement du fil à retordre mais l'UE ne peut pas se limiter à négocier l'élimination de tarifs. Le commerce est fondé également sur des valeurs et le système des IG est partie prenante de nos idéaux européens. Il ne faut pas oublier que la compétitivité du secteur provient de ce savoir-faire spécifique et de cette approche qualitative* ». M. Farges a aussi souligné l'importance de prendre en compte la dimension numérique dans les échanges commerciaux, comme l'a clairement montré le dossier .WINE et .VIN. « *L'Internet sera probablement notre plus grand marché dans les*

années à venir. Les institutions doivent sérieusement s'engager pour une stratégie spécifique aux IG sur le net ou nous risquons de voir se développer des phénomènes de contrefaçon et cyber-squatting. Pour commencer, il faudra être vigilant quant à la bonne application de l'accord commercial conclu à propos des nouvelles extensions .WINE et .VIN. Ensuite, il faudra réaliser rapidement un bilan de la première vague d'ouverture des noms de domaine par l'ICANN avant de décider de lancer un nouveau cycle d'ouverture.»

Sur le plan européen d'importants chantiers devront aussi être suivis de près. « Les membres d'EFOW seront en première ligne pour défendre la viticulture de qualité et seront vigilant sur les soi-disantes simplifications des règlements en cours.».

Le forfait agricole, nouvelle version.

Le projet de loi de finances a décidé de supprimer le forfait agricole, il sera remplacé par un régime de « micro- bénéficiaires agricoles ». Le régime actuel s'appliquait aux exploitations dont la moyenne des recettes encaissées calculée sur deux années consécutives n'excédait pas 76 300€. Le bénéfice était déterminé par département et d'après un barème par appellation.

Ce nouveau régime en place pour les revenus 2016, considérera que le résultat imposable est l'équivalent d'une moyenne des recettes de l'année d'imposition et des deux années précédentes (au maximum 82 200€) auquel sera

la viticulture et les indications géographiques en Europe :

- Le marché des produits sous IG européen s'élève à 54,3 milliards d'€, soit 5,7 % du secteur UE de l'agroalimentaire (2010, source Commission Européenne)

- Les vins sous IG représentent 56 % de la valeur totale des ventes de produits sous IG (2010, source Commission Européenne)

- La valeur des produits sous IG UE exportés vers les pays tiers est de 11,5 milliards d'euros (en 2010, source Commission Européenne)

- Les vins européens sous IG représentent 51% de la valeur des produits européens sous IG exportés vers les pays tiers (en 2010, source Commission Européenne)

- La valeur des ventes des produits sous IG européens a augmenté de 12 % entre 2005 et 2010 (source Commission Européenne).

Crédit photo : Jean-Bernard Nadeau Source : CNAOC

effectué un abattement forfaitaire de 87%. Il est calqué sur le régime d'imposition des artisans et commerçants.

Gîtes ruraux

A compter des impositions établies au titre de 2016, les loueurs de gîtes ruraux non classés meublés de tourisme ne bénéficieront plus d'avantages fiscaux, notamment l'abattement forfaitaire pour frais de 71% pour ceux soumis au régime micro-BIC.

INFOS REGIONALES

La nouvelle région Bourgogne Franche Comté.

Avec la nouvelle région Bourgogne Franche Comté, les interlocuteurs représentants de l'Etat et des administrations ont changé.

Au Conseil Régional, c'est donc Marie Guite Dufay qui a été élue présidente, la vice-présidente en charge de l'agriculture est Sophie Fonquernie auparavant dans le Doubs.

La région Bourgogne Franche Comté compte également sur une nouvelle préfète entrée en fonction le 4 janvier : Mme Christiane BARRET.

Les directions des administrations régionales ont également changé pour la plupart.

Le Directeur Régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, M. Vincent Favrichon a été renouvelé dans ses fonctions.

Le Directeur Régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement est M. Thierry VATIN est renouvelé dans ses fonctions.

Le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est M. Jean RIBEIL, auparavant directeur Franche Comté.

La CAVB a sollicité des rendez-vous avec ces nouveaux interlocuteurs afin de leur faire connaître la viticulture Bourguignonne dans son ensemble.

Nouveau président de la commission géographique 21.

Lors de la dernière commission géographique de Côte d'Or, Jean Louis Moissenet, vigneron à Pommard a été élu pour succéder à Frédéric Mazilly. Ce dernier a assuré pendant 2 mandats la

Infos SIQOCERT

« Un très grand nombre d'opérateurs rencontre des difficultés pour recevoir les mails qui sont transmis par SIQOCERT via la plateforme informatique innov-bourgogne. Tout particulièrement les opérateurs avec une adresse mail orange et wanadoo.

L'explication de ce problème provient du fait que les mails de SIQOCERT envoyés avec l'adresse siqocert@siqocert.fr sont envoyés directement dans vos courriers indésirables / SPAM.

Afin d'éviter que ceci se produise il suffit d'aller sur votre boîte mail et d'enregistrer l'adresse siqocert@siqocert.fr dans vos contacts.

présidence de cette commission. La commission géographique traite des sujets locaux : fermages, relations avec la SAFER, site classé...

Si toutefois vous utilisez un logiciel de messagerie type Outlook, Windows mail ou encore thunderbird, il est indispensable d'enregistrer le contact à la fois dans votre logiciel de messagerie et également dans votre boîte mail principale (exemple : orange).

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et restons à votre disposition si vous aviez besoin d'aide »

Source SIQOCERT

INFOS TECHNIQUE

Formation initiale à la dégustation cavb/bivb/upecb 2016

Un planning des futures formations à la dégustation a été établi. Il s'agit de formations proposées aux dégustateurs pour l'évaluation des vins lors des commissions d'examen organoleptiques dans le cadre de la production des vins d'AOC de Bourgogne (SAQ, SIQOCERT, UPECB). Les formations se composent de 4 séances de 3 heures et demie. Il a été décidé de rapprocher les programmes de formation à la dégustation CAVB (pour dégustation SIQOCERT), Suivi Aval qualité du BIVB et l'UPECB (pour les Crémants) afin de créer un collège unique et de

donner accès à tous les professionnels formés aux 3 types de dégustation ensuite. Cette formation fera l'objet d'une évaluation en dernière séance. Pour ceux d'entre vous qui valideront cette formation, nous transmettrons votre dossier à SIQOCERT, au BIVB (service SAQ) et à l'UPECB (Crémant) qui vous convoqueront pour leurs dégustations.

Ces formations sont proposées à tout nouveau dégustateur qui souhaite participer aux jurys de dégustation UPECB, SIQOCERT et SAQ.

Département de formation	Dates/horaires	Lieu de formation
COTE D'OR Groupe 2	Jeudi 7 avril 2016 : 8h30-12h et 13h30-17h	CITVB, 6 rue du 16 ^e chasseurs 21200 BEAUNE
	Vendredi 8 avril 2016 : 8h30-12h et 13h30-17h	

UNE NOUVELLE SESSION « COURTE » DE FORMATION PROPOSEE AUX ANCIENS DEGUSTATEURS ICONE !

Une formation de 2 séances de 3 heures et demi est proposée aux dégustateurs **qui ont déjà réalisé la formation initiale** précédemment et qui ont :

- soit échoué aux évaluations précédentes auxquelles ils ont participé,
- soit n'ont pu participer aux tests réalisés par ICONE en 2012 et donc ne figurent plus sur les listes de SIQOCERT (ex ICONE) depuis.

Département de formation	Dates/horaires	Lieu de formation
SAONE ET LOIRE	Mercredi 6 avril 2016 : 8h30-12h et 13h30-17h	BIVB Macon, 520 avenue Delattre de Tassigny, MACON

Les groupes sont composés de 15 personnes maximum, ceux d'entre vous qui s'inscriront après la complétude des groupes, nous vous proposerons de nouvelles sessions à l'automne.

Contact à la CAVB pour les inscriptions : Eva Navarro Diego e.navarro@cavb.fr

Formations continues/entraînements à la dégustation 2016

Cette année, la CAVB, le BIVB et l'UPECB vous proposent des séances de formation courtes ouvertes à tous les professionnels de la filière participants ou non aux actuels jurys de dégustation. Elles ont pour objectif d'une part de vous permettre de vous familiariser aux vins de l'ensemble des vignobles bourguignons de différents millésimes, incluant vins tranquilles et vins effervescents ; et d'autre part, d'affiner vos

seuils de perception et d'acceptabilité d'un défaut pour un vin d'AOC.

Nous vous proposons des séances en libre-service ou vous pouvez déguster les échantillons proposés à votre rythme. Les salles seront ouvertes de 9h à 12h.

Thème			
Séance 1: Diversité des vins blancs de Bourgogne	Chablis 12 Février	Beaune 18 Février	Mâcon 19 Février
Séance 2: Diversité des vins rouges de Bourgogne	Chablis 14 Mars	Beaune 10 Mars	Mâcon 10 Mars

- o **MACON:** Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, 520 avenue de Lattre de Tassigny
- o **BEAUNE:** CITVB, 6 rue du 1^{er} chasseurs
- o **CHABLIS:** Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne à Chablis, 1 rue de chichée

Pour l'organisation des séances, nous vous incitons fortement à vous préinscrire. Cela nous permettra d'évaluer les quantités d'échantillons à préparer.

Ces formations sont financées par la filière (CAVB-BIVB et UPECB) et ne seront pas refacturées aux participants.

Pour s'inscrire ou se renseigner, merci de contacter Eva NAVARRO-DIEGO: 03-80-25-00-21 e.navarro@cavb.fr

SEDARB- Accompagnement à la conversion en AB

Le SEDARB accompagne les producteurs qui souhaitent convertir leur exploitation en agriculture biologique. L'équipe du SEDARB apporte des réponses pratiques à vos questions sur la viticulture bio, les changements techniques nécessaires, la réglementation, les aides, la certification, le contrôle.... N'hésitez pas à nous contacter :

Plan national dépérissement : Un programme d'action

Définition du dépérissement : « *il s'agit d'une baisse pluriannuelle subie du rendement du cep et/ou une mort prématurée, brutale ou progressive, du fait d'une multiplicité de facteurs biologiques, environnementaux et viticoles pouvant affaiblir le cep sur la durée ou enclencher un processus qui s'avère irréversible en absence de moyens de lutte* ».

Une étude menée par le Cabinet BIPE et portée par le CNIV (fédération des interprofessions) et FranceAgriMer a permis d'identifier que le matériel végétal et les pratiques culturales sont parmi les principaux leviers d'action sur la longévité des ceps. Un séminaire de restitution de cette étude a été organisé en juillet dernier. Il en est ressorti 3 pistes d'actions **prioritaires** :

- Quels besoins de **recherche** à long terme (thèmes importants et priorités pour les

Matériel Végétal : un projet de gestion de l'approvisionnement par la filière

Suite aux réflexions initiées par la CAVB en 2014 (table ronde avec pépiniéristes, filière et organismes techniques, enquête auprès des viticulteurs..) et qui a permis de dresser un état des lieux de la situation actuelle très préoccupante en matière d'approvisionnement en matériel végétal à l'échelle de la Bourgogne et du Bassin, la commission technique du BIVB, appuyée des organismes techniques compétents en matière de sélection et de multiplication (CA71, ATVB/CA21, SICAREX, IFV), travaille sur un projet permettant à la filière de gérer en autonomie son approvisionnement en matériel végétal (implantation de vignes mères de pré multiplication et de multiplication).

Ce sujet a par ailleurs été abordé lors du Comité technique du Bassin en juin dernier pour envisager un élargissement du projet au niveau du bassin. Il

132, 134 route de Dijon 21200 Beaune.

- Agnès Boisson- agnes.boisson@sedarb.org
06 77 38 26 74
- Diane Guilhem-
diane.guilhem@sedarb.org
06 71 63 29 73.

professionnels) et ce pour orienter les acteurs de la recherche (finalité, transfert des résultats) ?

- Le **professionnel** au cœur de la lutte : pratiques culturales à faire évoluer ?

- Problématique de l'approvisionnement en **Matériel Végétal** et lien avec la filière amont.

Une rencontre avec toute la filière prévue au mois d'avril prochain pour présenter les orientations et leur contenu devra à la fois assurer de son engagement et de sa mobilisation dans la lutte contre le dépérissement.

Il sera ensuite question d'évaluer les dispositifs d'aides pour financer ces pistes d'action.

est souligné l'importance de se coordonner avec les pépiniéristes pour mener le projet à terme dans de bonnes conditions. Le projet a été validé par les interprofessions de Bourgogne, du Beaujolais, du Jura pour permettre une mutualisation. La Savoie vient également d'être approchée.

Actuellement un groupe de travail technique se réunit régulièrement animé par le BIVB pour avancer sur ce projet qui sera présenté au prochain Conseil de Bassin le 3 mars prochain. Les dimensions juridiques, économiques et foncières seront également étudiées.

Quels sont les enjeux de ce projet ?

- Maitriser l'amont
- Sécuriser de la production en quantité et de qualité
- Etre réactif vis-à-vis de nouvelles créations variétales

Elaboration du schéma de prévention et de lutte contre la FD 2016: Gouvernance et Calendrier.

La CAVB en concertation avec les organismes techniques partenaires sur le sujet (BIVB, Chambres, SEDARB et Fredon) et le SRAL a engagé les premières réflexions sur l'élaboration d'une stratégie de prévention et de lutte contre la Flavescence dorée pour la campagne 2016. La commission technique de la CAVB s'est réunie

le 14 janvier dernier et a bien avancé dans la proposition de plan de lutte pour 2016. La réunion de la commission régionale FD est prévue début février pour organiser le dispositif au niveau opérationnel avant sa présentation devant les ODG prochainement.

INFOS SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Grille salaires des exploitations de Côte d'or, Yonne et Nièvre.

Niveau	Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel (151.67h) en €
1	1	9.67	1466.65
	2	9.86	1495.47
2	1	10.05	1524.28
	2	10.23	1551.58
3	1	10.70	1622.87
	2	10.99	1666.85
4	1	11.36	1722.97
	2	11.93	1809.42

TAM :

Niveau	Echelon	Salaire horaire €	Salaire mensuel (151.67h) en €
1	1	12.07	1830.66
	2	12.40	1880.71
2		13.92	2111.25

Salaires des cadres :

Niveau	Salaire horaire €	Salaire mensuel (151.67h) en €
1	16.81	2549.57
2	20.89	3168.39

Grille salaires des exploitations de Saône et Loire.

Nous vous rappelons que la viticulture n'est pas associée aux négociations paritaires. Nous dépendons donc de l'information que les participants à ces négociations veulent bien nous

transmettre. A ce jour, et malgré nos demandes, rien ne nous a été transmis. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Evolution des taux de cotisations « accidents du travail et maladies professionnelles ».

L'arrêté du 18 décembre 2015 (paru au JO le 26 décembre) donne les nouvelles cotisations au titre de 2016.

Les cotisations dues au titre du régime de l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies

professionnelles subissent les évolutions suivantes: Viticulture 3.54%, coopérative agricole (vinification) 2.55%, apprentis 2.19%, personnel de bureau (des exploitations agricoles) 1.13%.

Plafond sécurité sociale pour 2016.

Par arrêté du 17 décembre 2015 (paru au Jo le 24 décembre 2015) le plafond de la sécurité sociale évolue : valeur mensuelle = 3218€, valeur

journalière = 177€. Le plafond annuel s'élève donc à 38616 € pour l'année 2016.

Cotisations AREFA

L'accord du 24 juin 2015 instaure une cotisation paritaire visant à financer l'Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture en Bourgogne. Cet accord est applicable, sur le territoire des départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, aux salariés et employeurs des exploitations et entreprises agricoles ayant une activité définie à l'article L. 722-1 du code rural et de la pêche maritime, 1° (à l'exception des centres équestres, des parcs zoologiques), 2° et 4°, ainsi qu'aux coopératives d'utilisation de matériel agricole. La

cotisation est assise sur l'intégralité des rémunérations brutes soumises à cotisations sociales.

Son taux global est fixé à **0,040 %**, réparti à parts égales entre employeur (0.020%) et salarié (0.020%).

Le recouvrement de cette cotisation sera confié à la caisse de mutualité sociale agricole (MSA) de Bourgogne. Une convention passée entre l'AREFA et la MSA de Bourgogne fixera les modalités de cette délégation.

Evolutions des taux de cotisations.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des taux de cotisations nous vous invitons à télécharger les documents ci-joints édités par la MSA Bourgogne.

- [Taux cotisations 2016- Source MSA](#)
- [Cotisations retraite complémentaire AGRICA](#)

Compte pénibilité- compléments d'informations

Des décrets du 30 décembre 2015 modifient et précisent les modalités d'application du compte de personnel de prévention de la pénibilité.

- La **déclaration** doit donc se faire par le biais de la DADS et plus tard de la DSN, au titre de la paie du mois de décembre.
- La définition **du travail répétitif** évolue : « temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes : 15 actions techniques ou plus » ou « temps de cycle supérieur à 30 secondes, temps de cycle variable ou absence de temps de cycle : 30 actions techniques ou plus par minute ».
- Les **salariés dont le contrat de travail est d'une durée inférieure à 1 mois** n'acquièrent pas de point « pénibilité », mais doivent faire l'objet d'une fiche de suivi **s'ils sont exposés au-delà des seuils réglementaires.**

- Les décrets prévoient qu'en **cas d'erreur**, l'employeur peut rectifier la déclaration initiale relative à l'exposition, dans un délai de trois ans dans le cas où la rectification est faite en faveur du salarié, et, dans les autres cas, jusqu'au 15 avril de l'année qui suit celle au titre de laquelle la déclaration a été effectuée.
- Des **référentiels de branche** peuvent être mis en place. Ils doivent être établis par une organisation professionnelle représentative. Il ne peut exister qu'un seul référentiel pour chaque branche.
- Comme prévu les 6 facteurs de risques complémentaires seront effectifs au 1er juillet 2016 (expositions aux agents chimiques et postures pénibles notamment).

Nouveau formulaire-Accident du travail

En cas d'accident d'un de vos salariés vous déclarez l'accident du travail ou de trajet dans les

48 heures, hors dimanches et jours fériés, à la MSA, à l'aide d'un formulaire spécifique.

Un arrêté publié au Journal officiel du 19 janvier 2016 vient de fixer le nouveau modèle de formulaire, enregistré sous le numéro CERFA 14463*02.

Ce nouvel imprimé fourni par la MSA ou disponible sur son site Internet est envoyé en

DSN- report pour 2017.

Les pouvoirs publics ont aménagé le démarrage de la DSN. Celle-ci sera progressivement mise en fonctionnement au cours de l'année 2016, pour

Réunions d'informations complémentaires.

La CAVB et la FDSEA 21 organisent une réunion d'informations sur les changements à venir en matière de complémentaire Prévoyance et santé. Cette réunion se tiendra le **mardi 9 février à 15h30** à la maison de la viticulture à **Beaune**.
Pour vous inscrire : c.huber@cavb.fr.

Des réunions sont organisées en Saône et Loire par la FDSEA 71 et AGRICA. Vous devez vous inscrire à service.emploi@fdsea71.fr

Mercredi 3 février, Macon, salle réunion BIVB de 16h30 à 18h30.

Aides à l'investissement France Agri Mer

L'enveloppe d'aides à l'investissement France AgriMer pour la campagne 2016 a été consommée dans sa totalité le premier jour de

Foncier- SAFER

Pour prendre connaissances des différentes opérations foncières dans vos villages, nous vous invitons à consulter le lien ci-après : [Annonces SAFER](#)

Informations fiscales

Limitation des effets de seuils dans les TPE et PME

Les seuils de 9 ou 10 salariés pour les prélèvements fiscaux sont harmonisés et relevés à 11 salariés, afin de limiter les effets de seuil d'effectif de certains régimes fiscaux et d'inciter à l'embauche..

Fiscalité plus séduisante pour les groupements d'employeurs

Les groupements d'employeurs qui facilitent le recrutement en CDI pour les TPE bénéficieront quant à eux d'une fiscalité sécurisante pour leur développement. Il est ainsi proposé qu'ils puissent

LRAR. Vous pouvez également le trouver sur www.service-public.fr pour remplissage à l'écran et/ou impression et enfin sur www.net-entreprises.fr pour télédéclaration.

Arrêté du 23 décembre 2015, JO 19 janvier 2016

une généralisation effective au mois de juillet 2017.

Un décret définira un calendrier progressif de mise en place courant 2016.

Lundi 8 février, Saint désert, salle de réunion de la Mairie de 16h30 à 18h30.

Vendredi 12 février, Charolles, Salle de réunion AS 71 de 14h30 à 16h30.

Lundi 15 février, Blanzay, salle des associations de 14h30 à 16h30.

Jeudi 18 février, Verdun sur le Doubs, Salle de réunion de coopérative Bourgogne du Sud de 14h30 à 16h30.

Dans l'Yonne les réunions auront sans doute lieu en mars, nous vous tiendrons informés.

dépôt des dossiers, le 4 janvier 2016. Les dossiers déposés ou postés le 5 janvier et après seront donc refusés.

provisionner une somme déductible de l'IS supérieure à 10 000 euros, dans la limite de 2 % de leur masse salariale.

Versement transport.

Les employeurs public et privé de plus de 11 salariés (contre 9 salariés jusqu'au 31 décembre 2015) y sont soumis.

Régime réel simplifié agricole

Le passage de droit du régime simplifié d'imposition au régime réel normal s'effectue

lorsque la moyenne triennale, et non plus biennale, des recettes excèdent 350 000 Euros HT.

Crédit d'impôt- Agriculture Biologique

Pour bénéficier du crédit d'impôt les entreprises doivent réaliser au moins 40 % de leurs recettes en provenance d'activités agricoles relevant du mode de production biologique.

Le crédit d'impôt s'élève à 2 500 Euros. Pour les GAEC, Le montant du crédit d'impôt est multiplié par le nombre d'associés sans pouvoir excéder 4 fois (au lieu de 3 actuellement). Le crédit d'impôt est ainsi plafonné à 10 000 Euros.

INFOS DOUANES

Formulaires intention d'arrachage et plantation

Des nouveaux formulaires d'intention de plantation et d'arrachage sont à disposition. Ils intègrent un numéro d'autorisation de plantation.

- [Formulaire Déclaration Intention Plantation-Arrachage cerfa 11949](#)
- [Notice cerfa11949](#)

Droits d'accises

Nous vous rappelons que les procédures réalisées sur la plateforme [vitiplantation](#) ne vous exemptent pas des procédures habituelles auprès des services douaniers. Pour toutes interrogations sur les sujets « autorisation de plantation » n'hésitez pas à nous contacter.

Tarif des droits sur les alcools, les boissons alcooliques applicables au 1^{er} janvier 2016.

Catégorie fiscale de produits	Tarifs 2015	Tarif 2016
VINS		
Vins tranquilles (art 438 2° a et a bis du CGI)	3,75 €/hl	3,77 €/hl
Boissons fermentées autres que le vin et la bière (art. 438 2° b et c du CGI)	3,75 €/hl	3,77 €/hl
Vins mousseux (art. 438 1° du CGI)	9,29 €/hl	9,33 €/hl
Autres produits intermédiaires (art. 402 bis b du CGI)	187,66 €/hl	188,41 €/hl
ALCOOLS		
Autres alcools (art. 403 I 2° du CGI)	1730,64 €/hlap	1737,56 €/hlap
Droit réduit bouilleurs (art. 317 du CGI)	865,33 €/hlap	868,79 €/hlap
PREMIX		
Taxe PREMIX (article 1613 bis du CGI)	11 €/dlap	11 €/dlap
BOISSONS NON ALCOOLIQUES		
Droit spécifique sur les boissons non alcooliques (article 520 A I b du CGI)	0,54 €/hl	0,54 €/hl
Contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés (article 520 B du CGI) et sur les boissons contenant des édulcorants (article 520 C du CGI)	7,50 €/hl	7,530 €/hl
COTISATION SECURITE SOCIALE		
Cotisation sécurité sociale (article L245-9 du code de la sécurité sociale) pour les boissons définies au b du I de l'article 401 du code général des impôts y compris le rhum – Taux plein	555,68 €/hlap	557,90 €/hlap
Cotisation sécurité sociale (article L245-9 du code de la sécurité sociale) pour les autres boissons – Taux plein	46,92 €/hl	47,11 €/hl
Cotisation sécurité sociale pour les autres boissons – Taux réduit à 40%	18,77 €/hl	18,85 €/hl

DIVERS

SEDARB- Information concernant les Grands Jours de Bourgogne.

« Bourgogne en Bio »

Le mercredi 23 mars de 17 h à 20 h au Palais des Congrès à Beaune.

Présentez vos vins à la dégustation : vins biologiques, vins issus de raisins AB ou en conversion (uniquement à partir de la deuxième année de conversion). Cette dégustation est

organisée par le SEDARB et le réseau bio de Bourgogne avec le concours du BIVB. Elle présentera au public des Grands Jours de Bourgogne les vins « bio » de Bourgogne dans toute leur diversité.

Contact : agnes.boisson@sedarb.org

Arnaque.

Une grande surface dans le département des Ardennes est victime d'une arnaque. Des mails en provenance de M. Duchez Lambert se faisant

passer pour le responsable commercial sont des faux.

Dernières sessions Certiphyto.

Dernières sessions Certiphyto DEA - Plan Ecophyto

Dates pour les salariés

Formation 2 jours : 15 et 18 février 2016

Formation + test : 10 mars 2016

Dates pour les chefs d'exploitation et ressortissants VIVEA

Formation + test : 18 mars 2016

Formation 2 jours : 21 et 24 mars 2016

Inscriptions et renseignements complémentaires

Corinne DELAGE 03.80.90.89.09

/06.87.85.07.97

Corinne.Delage@cote-dor.chambagri.fr

Réunion informations Main d'œuvre étrangère

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or propose **le 7 mars 2016 :**

« Après-midi technique sur l'embauche de main d'œuvre étrangère »

De 14h30 à 17h à la Maison de l'agriculture à Bretenière (21110 - 1 rue des Coulots). Madame Le Métayer de la DIRECCTE Bourgogne assurera cet après-midi. Au programme : Contrat de travail, application Droit français-Droit du pays

d'origine ?, Agence d'intérim, Prestataire de service, Permis/droit de séjour, devoirs de l'employeur..., Exigences dans les papiers d'identité lors de l'embauche....

Pour vous inscrire : de Anne-Laure Galimard : anne-laure.galimard@cote-dor.chambagri.fr

Formation : Négociateur - Pratiques et outils au quotidien

Cette formation est organisée le **jeudi 3 mars 2016** avec Marc MICHAUD – Formateur en techniques de vente. Pour toutes informations et renseignements complémentaires vous pouvez contacter Anne-Claire Reynaud : Anne-

Claire.Reynaud@cote-dor.chambagri.fr au 03 80 68 66 66

AGENDA

La CAVB, en bref, ce qui s'est passé en janvier

- 05/01: Réunion Plan de contrôle
- 07/01 : Rencontre bureau F3- Douanes Paris
- 08/01 : Rencontre sous-préfète de Beaune
- 11/01 : Commission géographique 21
- 11/01 au 13/01 : Formations à la dégustation
- 13/01 : CA CNAOC
- 14/01 : Commission technique CAVB
- 15/01 : AG des courtiers
- 20/01 Bureau CAVB- Bureau décentralisé SAFER
- 20/01 : présélection CGA 89
- 25/01 : Groupe de travail CAVB : « Côte de Nuits- site classé ».
- 26/01 : Présélection CGA 71
- 29/01 : Présélection CGA 21
- 30/01 et 31/01 : Saint Vincent Tournante à Irancy

Les prochains RDV de la CAVB

- 01/02 : Commission Régionale FD
- 02/02: Forum douanes à Paris
- 02/02 : Lancement de la cité de la Gastronomie à Dijon
- 04/02 : Conseil d'administration CAVB
- 04/02 : Conseil d'administration SIQOCERT
- 09/02 : Réunion d'informations complémentaires santé
- 09/02 : Rencontre Bureau CAVB et Président du BIVB
- 11/02 : Commission communication CAVB
- 11/02 : Vinosphère BIVB
- 16/02 : CA CNAOC
- 27/02 : CGA Paris – dégustation Bourgognes
- 29/02 : Bureau-AG ARELFA

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.
Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet www.cavb.fr

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-21200 Beaune
☎ 03-80-25-00-25 📠 03-80-25-00-27 - Mail : cavb@cavb.fr - Site internet : www.cavb.fr
Rédacteurs : Marion SAÛQUERE, Charlotte HUBER, Séverin BARIOZ.